

L'an 2026 et le 21 mai à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

Délibération N° 21-05-2026 / N°49

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Mathieu Louis, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Christophe Rose, Harold Tétu, Philippe Verret, Christophe Ansqin, Olivier Deneuve, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pascal Glavieux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Roland Descamps, Eric Caron, Joël Tourse, Ludovic Duriez, Yves Lieppe, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 103

Absents excusés : Michel Petit, Benoit François.

Absents suppléés : Pascal Dionnet suppléé par Didier Briout, Philippe Cojon suppléé par Eric Théry, David Dubois suppléé par Bernadette Peze, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents : Patrick Roblot, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, Luc Delaporte, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Rodrigue Hotte, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Sylvie Gabez ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Maurice Soyez ayant donné à Monique Debeaumont, Julien Bellengier ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Arnaud Ricq ayant donné procuration à François Coquart, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Dominique Verdel ayant donné procuration à Serge Leu, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Gilbert Cottin ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Alexandre Decry ayant donné procuration à Hubert Tassencourt, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Tourse, Julie Théret ayant donné procuration à Françoise Détourné, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Pascal Mestan

Finances - Adoption des comptes financiers uniques 2025 du budget principal et des 9 budgets annexes et du compte administratif 2025 (M22) de la MARPA

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation des comptes financiers uniques pour l'année 2025 des 9 budgets de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- les comptes financiers uniques 2025 des 9 budgets de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- le compte administratif 2025 de la Marpa-Budget 606
- l'avis favorable de la Commission Finances en date du 7 Mai 2026
- l'avis favorable du bureau communautaire en date du 13 mai 2026

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024 ;
- que Mr le Président a quitté la séance et le conseil a siégé sous la présidence de Harold Tétu ;
- les comptes financiers uniques et le Compte administratif 2025 présentés et résumés comme suit :

Budget Principal – Budget 600

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	1 530 044.35€	18 913 713.77€	20 443 758.12€
Dépenses réalisées 2025	B	2 431 532.81 €	17 183 357.67€	19 614 890.48€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	- 901 488.46€	1 730 356.10€	+ 828 867.64€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	+ 762 903.71€	+ 9 902 001.68€	+ 10 664 905.39€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	- 138 584.75€	11 632 357.78€	+ 11 493 773.03€
Restes à réaliser (+/-)	F	- 84 217.65€	0.00 €	- 84 217.65€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	-222 802.40€	11 632 357.78€	+ 11 409 555.38€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget Principal – Budget 600

Budget Ecopolis – Budget 609

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	167 943.13€	91 209.86€	259 152.99€
Dépenses réalisées 2025	B	407 788.39€	199 640.99€	607 429.38€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	- 239 845.26€	- 108 431.13€	- 348 276.39€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	230 004.90€	-2 470 821,90 €	- 2 240 817.00€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	- 9 840.36€	- 2 579 253.03€	- 2 589 093.39€
Restes à réaliser (+/-)	F	-188 458.67€	0.00€	- 188 458.67€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	- 198 299.03€	- 2 579 253.03€	- 2 777 552.06€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget Ecopolis – Budget 609

Budget ZAE Haute Avesnes – Budget 60020

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	570 500.00€	987 470.83€	1 557 970.83€
Dépenses réalisées 2025	B	889 070.58€	227 829.86€	1 116 900.44€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	- 318 570.58€	+ 759 640.97€	+ 441 070.39€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	0.00€	- 663 283.98€	- 663 283.98€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	-318 570.58€	+ 96 356.99€	- 222 213.59€
Restes à réaliser (+/-)	F	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	-318 570.58€	+ 96 356.99€	- 222 213.59€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget ZAE Haute Avesnes – Budget 60020

Budget Gémapi – Budget 60010

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	231 136.21€	454 898.79€	
Dépenses réalisées 2025	B	228 731.93€	392 895.27€	

Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	+ 2 404.28€	+ 62 003.52€	+ 64 407.80€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	169 472.08€	846 992.70€	+ 1 016 464.78€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	+ 171 876.36€	+ 908 996.22€	+ 1 080 872.58€
Restes à réaliser (+/-)	F	+ 268 319.60€	0.00€	+ 268 319.60€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=C+D+F	+ 440 195.96€	+ 911 400.50€	+ 1 349 192.18€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget Gémapi – Budget 60010

Budget Bâtiment Relais – Budget 607

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	959.61€	26 504.09€	27 463.70€
Dépenses réalisées 2025	B	0.00€	9 717.26€	9 717.26€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	+ 959.61€	+ 16 786.83€	+17 746.44€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	-523.61€	+ 53 694.51€	+ 53 170.90€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	+ 436.00€	+ 70 481.34€	+ 70 917.34€
Restes à réaliser (+/-)	F	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	+ 436.00€	+ 70 481.34€	+ 70 917.34€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget Bâtiment Relais – Budget 607

Budget ZAE La Bellevue – Budget 605

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	88 502.79€	198 680.00€	287 182.79€
Dépenses réalisées 2025	B	0.00€	94 826.78€	94 826.78€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	+ 88 502.79€	+ 103 853.22€	+ 192 356.01€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	- 88 502.79€	+ 85 824.73€	- 2 678.06€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	0.00€	+ 189 677.95€	+ 189 677.95€
Restes à réaliser (+/-)	F	0.00€	0.00€	0.00€

Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	0.00€	+ 189 677.95€
----------------------------------	-------	-------	---------------

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget ZAE La Bellevue – Budget 605

Budget SPAC – Budget 602

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	4 324 426.03€	2 239 185.06€	6 563 611.09€
Dépenses réalisées 2025	B	1 606 986.16€	1 578 813.74€	3 185 799.90€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	+ 2 717 439.87€	+ 660 371.32€	+ 3 377 811.19€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	- 1 951 104.06€	+ 1 347 677.41€	- 603 426.65€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	+ 766 335.81€	+ 2 008 048.73€	+ 2 774 384.54€
Restes à réaliser (+/-)	F	- 571 956.28€	0.00€	- 571 956.28€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	+ 194 379.53€	+ 2 008 048.73€	+ 2 202 428.26€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget SPAC – Budget 602

Budget SPANC – Budget 603

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	141 627.58€	154 113.34€	295 740.92€
Dépenses réalisées 2025	B	257 402.47€	258 145.04€	515 547.51€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	- 115 774.89€	- 104 031.70€	- 219 806.59€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	+ 58 338.50€	+ 500 608.02€	+ 558 946.52€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	- 57 436.39€	+ 396 576.32€	+ 339 139.93€
Restes à réaliser (+/-)	F	+ 63 567.60€	0.00€	+ 63 567.60€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	+ 6 131.21€	+ 396 576.32€	+ 402 707.53€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget SPANC – Budget 603

Budget Office de Tourisme – Budget 604

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
---------------------------------------	--	----------------	----------------	--------------

Recettes réalisées 2025	A	1 106.20€	159 202.	
Dépenses réalisées 2025	B	19.96€	98 109.	
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	+ 1 086.24€	+ 61 093.28€	+ 62 179.52€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	-198.09€	+ 5 336.87€	+ 5 138.78€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	- 888.15€	+ 66 430.15€	+ 67 318.30€
Restes à réaliser (+/-)	F	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	- 888.15€	+ 66 430.15€	+ 67 318.30€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le CFU 2025 du Budget Office de Tourisme – Budget 604

Budget MARPA – Budget 606- Compte Administratif 2025

Détermination du résultat cumulé 2025		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées 2025	A	7 225.19€	454 245.65€	461 470.84€
Dépenses réalisées 2025	B	11 715.98€	450 352.46€	462 068.44€
Solde des réalisations de l'exercice 2025	C=A-B	- 4 490.79€	+ 3 893.19€	- 597.60€
Résultat antérieur reporté (+/-)	D	- 2 160.78€	+ 101 254.49€	+ 99 093.71€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) excédent/déficit	E = C+D	- 6 651.57€	+ 105 147.68€	+ 98 496.11€
Restes à réaliser (+/-)	F	- 5 899.93€	0.00€	- 5 899.93€
Résultat cumulé excédent/déficit	G=E+F	- 12 551.50€	+ 105 147.68€	+ 92 596.18€

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (M. Le Président ne prend pas part au vote) :

- d'adopter le Compte administratif 2025 du Budget MARPA – Budget 606

Le secrétaire de séance

Pascal Mestan

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/05/2026 et publication ou notification du 28/05/2026

